Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes
Section locale de Montréal

Les dernières infos EN BREF ...

DÉPÔT CHABANEL

Malgré le début des réorganisations avec 1 mois de retard, l'employeur maintient la date butoir du 18 juin 2018 pour l'implantation de la réorganisation.

En prévision des signatures, une liste d'ancienneté des 5 installations a été établie.

Voici donc les choix qu'auront les travailleurs et les travailleuses de ces installations :
(Pour chacune des installations, un maximum de facteurs et factrices pourront être transféré(e)s)

DÉPÔT BRIDGE -----» DÉPÔT BRIDGE OU CHABANEL (16.5)
DÉPÔT OUEST -----» DÉPÔT OUEST OU CHABANEL (12)
ST-MICHEL -----» ST-MICHEL OU CHABANEL (12.5)

À ce jour, considérant le gel de dotation dans ces installations depuis le 19 novembre 2017, nous pouvons confirmer que pour le Dépôt Bridge, aucun facteur ou factrice ne sera obligé(e) de quitter l'installation. Ceux et celles qui décideront de quitter le feront donc sur une base volontaire.

Pour Youville et du Parc, tous les travailleurs et les travailleuses devront obligatoirement signer à Chabanel.

... ET LA DANSE DES RTA SE POURSUIT!

Comme si le Dépôt Ouest n'avait pas été assez ébranlé ces derniers temps, une autre réorganisation est prévue, avec une mise en place le 20 août 2018.

La danse se poursuit donc avec d'autres changements, soit le transfert du H3R, qui intègre le Dépôt Ouest alors que le H4S se dirige vers Pointe-Claire 2. L'installation Pointe-Claire aura donc deux unités suite à ces changements.

Pour cette partie, l'employeur a décidé que seuls les titulaires des itinéraires au Dépôt Ouest 1, donc une seule unité de l'installation, feraient partie de la signature.

Donc, les choix seront les suivants :

SNOWDON -----» SNOWDON OU DÉPÔT OUEST 1 (9)
DÉPÔT OUEST 1 -----» DÉPÔT OUEST 1 OU POINTE-CLAIRE 2 (8)

Le STTP est en désaccord avec cette position puisque la pratique, lors des signatures de réorganisations, se fait par installation et non par unité. Un grief sera donc logé pour contester cette situation.

Solidarité,

Lise-Lyne Gélineau
Présidente, STTP – Section locale de Montréal
LLG/sg sepb-574

Montréal, le 2 mars 2018/211